

Aménagement du laboratoire

Fiche technique

OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE PRODUCTIONS FERMIERES ET
D'ACCUEIL A LA FERME

Construction d'un laboratoire Ce qu'il faut savoir pour éviter les mauvaises surprises

Que l'on confie complètement la construction de son laboratoire ou que l'on fasse une partie des travaux soi-même, il est nécessaire de prendre un certain nombre de précautions.

Avant toute chose, il faut vérifier que le ou les prestataires sont sérieux.

Certains d'entre eux ne sont pas professionnels et n'ont aucun diplôme.

Il faut donc vérifier qu'ils sont bien enregistrés au registre du commerce et qu'ils possèdent un SIRET.

Dans ce cas, l'entreprise bénéficiera d'une garantie décennale et d'une garantie sur le chantier en cours.

Faire réaliser plusieurs devis et demander aux prestataires sollicités leurs références de chantiers.

De préférence choisir un prestataire qui déjà travaillé pour des producteurs fermiers.

Appeler les personnes correspondantes pour connaître leurs avis sur le chantier.

Un producteur qui fait travailler une personne qui n'est pas assurée risque de ne pas avoir de recours en cas de sinistre et beaucoup plus, si la personne se blesse ou décède sur le chantier.

Si le producteur fait une partie des travaux, la garantie décennale ne pourra pas s'appliquer.

Le maître d'ouvrage est le donneur d'ordre, donc le producteur, sa responsabilité est engagée au 1^{er} chef.

Attention à certains maîtres d'œuvre qui ne sont pas toujours qualifiés et qui font sous-traiter le chantier à d'autres personnes.

Toute sous-traitance doit faire l'objet d'un agrément par le client qui doit savoir quelles entreprises interviendront sur le chantier, afin de vérifier notamment le sérieux de celles-ci.

Si le travail est confié à un architecte, il peut assurer la maîtrise d'œuvre, une mission

claire devra lui être précisée et dans ce cas, c'est lui le responsable du travail à effectuer.

Sa mission pourra aller de la conception jusqu'à la fin des travaux.

Dans tous les cas, le producteur devra veiller à réaliser un bon de commande avec un cahier des charges accepté par le fournisseur sur lequel il faudra bien préciser ce qu'il veut :

- la qualité des matériaux.
Le jour de la livraison. En cas de doute sur l'intégrité du matériel, il faudra soit émettre une réserve sur le bon de livraison soit refuser le colis.
Le producteur informe ensuite le fournisseur.
- le prix ferme et définitif jusqu'à telle date (franco de port ou si le transport est payant, le prix doit apparaître clairement).
- La date de livraison, tel jour en précisant que le matériel sera réceptionné par M. X en prévoyant des indemnités de retard (à discuter avec le fournisseur au moment de la commande).

Il faudra procéder de la même façon avec une entreprise qui réalise l'ensemble des travaux.

Il ne faut jamais signer la fin du chantier tant que tout n'est pas réglé.

Pour la construction d'un laboratoire (sans travaux réalisés par le producteur), il est intéressant de prendre un maître d'œuvre qui pourra ainsi vérifier le sérieux de tous les intervenants.

Construction d'un laboratoire Ce qu'il faut savoir pour éviter les mauvaises surprises

Dernière mise à jour : 2018

▼ Contact

Jean-Pierre SAUVAGE

Chambre d'agriculture de la Loire

43 avenue Raimond –BP 40050

42272 SAINT-PRIEST-EN-JAREZ CEDEX

Tél 04 77 92 12 12 - jean-pierre.sauvage@loire.chambagri.fr